

Séance du vendredi 05 mars 2021

Date de la convocation: 26/02/2021

**Membres en exercice :** *L'an deux mille vingt-et-un et le cinq mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Olivier MAGUET,*

**Présents : 12**

**Votants: 15** **Présents :** Olivier MAGUET, Annick IENZER, Joël BOISSIERE, Anne COLLINOT, Jean-Jacques DEBIEVE, Richard DETHYRE, Laurence HOURLIER, Thomas HOURLIER, Barbara LOUCHART, Michèle MATHIEU, Catherine PECHERY, Jacky PECHERY

**Pour : 15**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Représentés :** Adeline BEAUFUMÉ par Annick IENZER, Emilie KONNERT par Olivier MAGUET, Flavie ROUSSEAU-LEKUCHULA par Anne COLLINOT

**Excusés :**

**DEPOT D'UN DOSSIER DSIL RENOVATION THERMIQUE SALLE DES ASSOCIATIONS - (D 2021 019)**

Le Maire présente l'opportunité de réaliser des travaux de rénovation thermique sur les bâtiments publics dans le cadre d'une programmation spécifique « rénovation thermique » au titre de la DSIL telle qu'elle est présentée par l'instruction préfectorale en date du 1<sup>er</sup> février 2021. Il s'agit d'une programmation unique, dans le cadre du Plan de Relance, qui accorde un taux exceptionnel de subvention à hauteur de 80%.

Le Maire rappelle que la salle dédiée aux activités associatives aménagée il y a trois ans dans local de l'ancienne école communale n'a pas fait l'objet d'installations permettant d'isoler convenablement ce bâtiment public pour réduire la consommation d'énergie. Dans l'attente de l'évaluation précise des travaux à réaliser, l'enveloppe prévisionnelle est estimée à 17 500 euros HT.

Considérant que la rénovation thermique des bâtiments publics répond à la fois à un objectif environnemental, avec la réduction des émissions de gaz à effet de serre, et à un objectif budgétaire, avec la réduction de la facture énergétique, le Maire propose au Conseil municipal de soumettre un dossier de demande de subvention DSIL « rénovation thermique » au taux de 80% pour des travaux de rénovation thermique portant sur les huisseries et le chauffage de la salle des associations.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à déposer un dossier de demande de subvention pour la Commune de Châtel-Censoir au taux de 80% concernant la rénovation thermique de la salle des associations de Châtel-Censoir au titre de la programmation unique DSIL « Rénovation thermique » (priorité n°4),

AUTORISE le Maire à signer tout autre document inhérent à la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jours mois et an, et que dessus ont signé tous les membres présents.

Sous Préfecture AVALLON (Yonne)  
Date de réception de l'AR: 18/03/2021  
089-218900918-20210305-D\_2021\_019-DE

Le Maire  
Oliver MAGUET



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal contains the text 'DE CHATEL CENSOIR' at the top and '1791' at the bottom, with a central emblem. The signature is written over the seal and extends to the left.